

EPF

DU DOUBS

ÉTABLISSEMENT
PUBLIC FONCIER



Les échos
de l'Assemblée Générale et
du Conseil d'Administration
de l'Établissement
Public Foncier du Doubs

NEWSLETTER N°5 - décembre 2011

En décembre 2011, les membres des organes délibérants de l'Établissement Public Foncier (EPF) se sont réunis lors d'un conseil d'administration qui s'est déroulé le 8 du mois.

A cette occasion, les instances décisionnelles se sont prononcées sur les points suivants :

Opérations

Point sur la délégation du droit de préemption à l'EPF

7 collectivités ont à ce jour délégué leur droit de préemption à l'EPF, dans le cadre de 29 projets (préemption en cours pour la commune de Morre).

Décisions de rétrocession

Une acquisition faite par l'EPF doit faire l'objet d'une rétrocession. Il s'agit de deux parcelles rétrocédées à la SEDD, aménageur désigné par la commune d'Hérimoncourt.

Décisions d'acquisition

Plusieurs promesses de vente ont été recueillies par l'Agence foncière, pour le compte de l'EPF, sur les communes de Chalezeule, Roulans, Etupes, Besançon, Hérimoncourt, Brognard et Bulle.

Finances

L'information sur l'état d'avancement de la tranche annuelle des acquisitions a révélé que le montant des décisions d'acquisitions prises par le conseil d'administration s'élevait à 21 051 808 euros.

Le montant des actes signés atteignait 18 477 407 euros, chiffres se traduisant par 75 conventions opérationnelles signées.

Etat d'avancement des acquisitions

Validation de la tranche opérationnelle 2012 suite au recensement (21 opérations)

Divers

Assujettissement TVA

Le CA a approuvé la motion demandant que les cessions immobilières réalisées par ces EPF locaux n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA.

Souhait de relayer cette motion auprès des parlementaires